



GEMEINSAM
für soziale
Gerechtigkeit

ENSEMBLE
pour la justice
sociale

INSIEME
per la giustizia
sociale

UNIA

Résolution

L'IA décide, le patron s'en lave les mains ? Pas question !

La numérisation transforme profondément notre monde du travail. Unia réclame depuis longtemps une digitalisation sociale. Ces dernières années, l'intelligence artificielle (IA) a également fait son apparition dans le quotidien professionnel. Il est désormais urgent de mettre en place des réglementations efficaces. Les entreprises ne doivent pas se cacher derrière les machines lorsque les travailleurs et travailleuses sont désavantagés par la collecte et l'analyse massives de leurs données.

De plus en plus d'entreprises collectent librement des données et les exploitent pour produire des prévisions, des recommandations ou même des décisions, à l'aide de systèmes fondés sur des algorithmes. Toutefois, ces systèmes sont difficilement compréhensibles et peu transparents. Dans le cadre de la mise en œuvre de la Convention du Conseil de l'Europe sur l'intelligence artificielle, le Conseil fédéral continue de privilégier la liberté économique.

L'« approche réglementaire suisse », volontairement minimaliste, se limite à des ajustements législatifs ponctuels dans certains secteurs ainsi qu'à des mesures non contraignantes. Face à cette posture, Unia appelle à l'instauration de réglementations strictes et globales.

Avalanche de données – les droits fondamentaux sous pression !

Les entreprises collectent et traitent des données en masse afin d'obtenir des avantages concurrentiels. Cependant, les données sensibles relatives aux performances professionnelles, à la localisation ou à la santé sont souvent collectées sans consentement et peuvent être utilisées de manière abusive. Cela conduit à une surveillance permanente et met en danger la vie privée des travailleurs et travailleuses. Les cyberattaques contre les entreprises mal protégées font le reste. Ainsi, les employé-e-s sont mis en danger par leurs entreprises !

Exigences pour un traitement éthique et transparent des données :

- Pas de données sans consentement : toute collecte, transmission et vente de données personnelles liées au travail d'une personne doit être un objet contractuel et activement approuvée par les personnes concernées.
- Protéger l'intégrité : les entreprises doivent clairement indiquer à quelles fins les données sont collectées, en particulier lorsqu'elles ont un impact sur la carrière et la vie privée. Les données ne peuvent en aucun cas servir au profilage des employés et ne peuvent pas être fournies à des tiers.

Algorithmes discriminatoires – l'IA remplace les décisions humaines

Les systèmes d'intelligence artificielle interviennent désormais dans des domaines sensibles tels que le recrutement ou l'évaluation de la productivité. Pourtant, les décisions qu'ils produisent ou soutiennent sont souvent impossibles à retracer par les responsables hiérarchiques eux-mêmes. Ces systèmes fonctionnent comme des boîtes noires : ils reproduisent automatiquement les biais sociaux existants et défavorisent systématiquement les groupes vulnérables. Les employé-e-s engagé-e-s auprès des syndicats se retrouvent particulièrement exposé-e-s à des discriminations insidieuses. Cette situation est intolérable.



GEMEINSAM
für soziale
Gerechtigkeit

ENSEMBLE
pour la justice
sociale

INSIEME
per la giustizia
sociale

UNIA

La transparence plutôt que la confiance aveugle !

- Transparency et codécision : l'utilisation de systèmes algorithmiques dans les domaines clés doit être transparente. Les employeurs doivent toujours être capable d'expliquer les décisions des algorithmes. Les employé-e-s ont le droit d'avoir leur mot à dire la manière dont les algorithmes sont utilisés.
- Possibilité de recours : des procédures claires doivent être mises en place pour les recours, les enquêtes et les réparations.
- Les entreprises doivent être tenues responsables : en cas de violation de la loi et de discrimination par les systèmes qu'elles ont déployé ou les décisions basées sur tels analyses, des sanctions appropriées doivent être prévues.